



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 16/12/2023 et du 23/01/2024 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Sciences Sociales - rentrée 2024** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023-2024 :

**Président/e :**

Jean-Christophe MARCEL, PR en Sociologie

**Membres :**

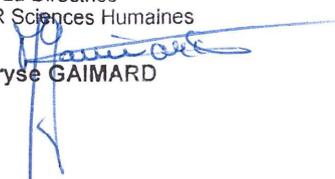
Virginie DEJOUX, MCF en Démographie  
Maryse GAIMARD, PR en Démographie  
Matthieu GATEAU, MCF en Sociologie  
Hervé MARCHAL, PR en Sociologie

**Article 2 :**

La Directrice de l'UFR Sciences humaines et la Responsable administrative sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines.

Fait à DIJON, le 13 Février 2024

La Directrice  
de l'UFR Sciences Humaines

  
Maryse GAIMARD